

PLUm
PLAN LOCAL
D'URBANISME
MÉTROPOLITAIN

**Nantes
Métropole**

**Planche
O10**

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

4-2 Règlement graphique
4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Sud Ouest
Commune(s) : Saint-Léger-des-Vignes

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Soils

Zonage

■ Zonage

■ Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

xxx Linéaire commercial souple
xxx Linéaire commercial strict

■ Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
■ Périmètre logistique
■ Polarité commerciale majeure
■ Polarité commerciale intermédiaire
■ Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
■ Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
■ Pôle de services
■ Périmètre tertiaire
■ Périmètre mixité productif-tertiaire

Implantation du bâti

— Recul / Retrait minimal
— Implantation obligatoire
■ Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

■ Séquence urbaine de type 1
■ Séquence urbaine de type 2

■ Périmètre patrimonial
* Patrimoine bâti
+ Petit patrimoine bâti
◆ Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination
▽ Cône de vue

Liaisons

●●●● Principe de liaison viaire
●●●● Principe de liaison modes actifs

Protections environnementales

■ Espace Boisé Classé (EBC)
■ Espace Paysager à Protéger (EPP)
■ Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de plan

■ Parcelle
■ Emprise Bâtie
■ Surface eau
■ Limite communale

■ Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
■ Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)
■ Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)

■ Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

Format d'impression des plans 913 x 991 mm
Référéntiel Parcellaire Cadastre Unique actualisé

